

► Quelles améliorations le 1^{er} janvier 2020 ?

PRESTATIONS	Prise en charge jusqu'au 31/12/2019		Prise en charge à compter du 01/01/2020	
Pharmacie	Vignettes « ORANGE » remboursées à 15 % Prise en charge Assurance Maladie = 15 % Prise en charge Malakoff-Médéric = 0 %		Vignettes « ORANGE » remboursées à 50% Prise en charge Assurance Maladie = 15% Prise en charge Malakoff-Médéric = 35%	
Consultations & actes médicaux	Médecin secteur 1 ou s'engageant à modérer ses tarifs Pratique tarifaire maîtrisée	Médecin secteur 2 Honoraires libres	Médecin secteur 1 ou s'engageant à modérer ses tarifs Pratique tarifaire maîtrisée	Médecin secteur 2 Honoraires libres
Consultation Généraliste	140 % de la base de remboursement	120 % de la base de remboursement	200 % de la base de remboursement	180 % de la base de remboursement
	Ex : Consultation = 25 € Rbst maxi = 35 €	Ex : Consultation = 23 € Rbst maxi = 27,60 €	Ex : Consultation = 25 € Rbst maxi = 50 €	Ex : Consultation = 23 € Rbst maxi = 41,40 €
Consultation Spécialiste	200 % de la base de remboursement	180 % de la base de remboursement	300 % de la base de remboursement	200 % de la base de remboursement
	Ex : Consultation = 25 € Rbst maxi = 50 €	Ex : Consultation = 23 € Rbst maxi = 41,40 €	Ex : Consultation = 25 € Rbst maxi = 75 €	Ex : Consultation = 23 € Rbst maxi = 46 €
Actes techniques	150 % de la base de remboursement	130 % de la base de remboursement	300 % de la base de remboursement	200 % de la base de remboursement
	Ex : Honoraires IRM = 69 € Rbst maxi = 103,50 €	Ex : Honoraires IRM = 69 € Rbst maxi = 89,70 €	Ex : Honoraires IRM = 69 € Rbst maxi = 207 €	Ex : Honoraires IRM = 69 € Rbst maxi = 138 €

► Quelles améliorations le 1^{er} janvier 2020 ?

PRESTATIONS	Prise en charge jusqu'au 31/12/2019	Prise en charge à compter du 01/01/2020
Honoraires perçus dans le cadre d'une Hospitalisation	250 % de la base de remboursement	400 % de la base de remboursement
Frais de séjour	250 % de la base de remboursement	400 % de la base de remboursement
Chambre particulière	90 jours	100 jours
Lit accompagnant	30 € par jour	50 € par jour
Orthodontie acceptée	300 % de la base de remboursement	350 % de la base de remboursement
Traitement par semestre 6 semestres maximum	Ex : Base de remboursement = 193,50 € Rbst maxi = 580,50 €	Ex : Base de remboursement = 193,50 € Rbst maxi = 677,25 €
Optique	Lentilles = 215 € par an Chirurgie laser = 275 € par œil et par an	Lentilles = 300 € par an Chirurgie laser = 500 € par œil et par an
Médecine douce	Ostéopathie = 20 € remboursés par séance dans la limite de 2 séances par an	► Ostéopathie ► Chiropraxie ► Acupuncture ► Podologie ► Diététique ► Nutritionniste 60% des frais réels dans la limite de 50 € par an
Nouvelle prestation	Soins réalisés au bénéfice de l'enfant à charge de l'agent	► Psychothérapie ► Psychomotricité ► Orthoptie ► Ergothérapie 200 € remboursés par an